**Association Haut-Saônoise pour la Sauvegarde de l'Enfant à l'Adulte**

(Reconnue d'Utilité Publique –Décret du 6-7-1962 - J.O. du 11-7-1962)

# RAPPORT D'ACTIVITE 2022

**Service d'Accompagnement des Jeunes En Semi-autonomie**

19 rue Marcel Rozard

70000 FROTEY-LES-VESOUL

Tél. : 03.84.75.01.63

sajes@ahssea.fr

# Table des matières

Préambule ..... 3

1 – LE PERSONNEL ..... 4

1.1 Effectifs salariés et mouvement de personnel ..... 4

1.2Analyse de la Pratique ..... 5

2 - Le public accueilli ..... 5

3 - L'insertion sociale et professionnelle ..... 6

4 – L'accompagnement au quotidien ..... 8

5- La suite de parcours ..... 9

6 Perspectives 2022 ..... 9

## Préambule

Un mineur isolé étranger (MIE) est un jeune de moins de 18 ans qui n'a pas la nationalité française et se trouve séparé de ses représentants légaux sur le sol français.

De sa minorité découle une incapacité juridique, et de l'absence de représentant légal une situation d'isolement et un besoin de protection. Il n'existe pas de statut juridique propre aux mineurs isolés étrangers. Ils dépendent à la fois du dispositif français de protection de l'enfance, au titre de l'enfance en danger, et du droit des étrangers.

Si la prise en charge de ces jeunes s'est améliorée en France depuis le début des années 2010, grâce à une mobilisation de nombreux conseils départementaux et à des moyens supplémentaires alloués par l'État, le nombre de ces mineurs évalué par les Départements a augmenté jusqu'en 2019.

Suite à une évolution constante du flux migratoire, le Département de la Haute-Saône a souhaité l'ouverture de structures dédiées à l'accompagnement et le suivi de mineurs non accompagnés.

C'est en ce sens que l'AHSSEA a ouvert en 2018, un service, le **S**ervice d'**A**ccueil des **J**eunes **E**n **S**emi autonomie (SAJES), permettant l'accueil et le suivi socio-éducatif de mineurs non accompagnés.

## 1 – LE PERSONNEL

### L'EQUIPE DU SAJES

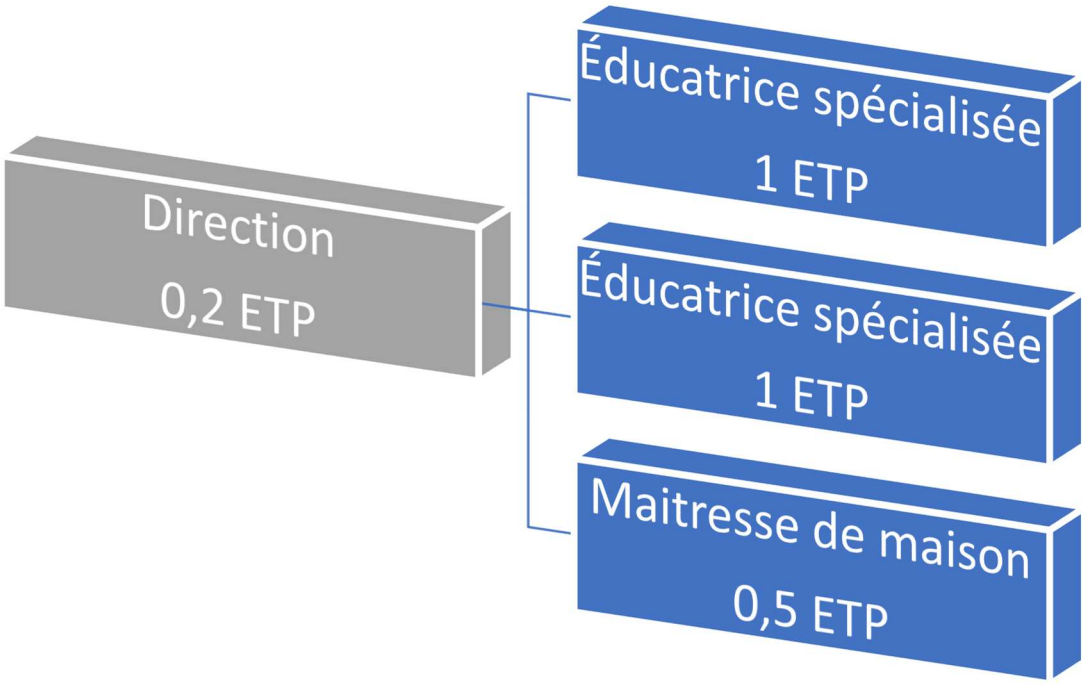


### 1.1 Effectifs salariés et mouvement de personnel

Le SAJES compte un effectif salarié de 2,7 équivalent temps plein répartit dans des fonctions administratives et direction (0.2 ETP) éducatives (2 ETP) et logistique (0.5 ETP)

De nombreux mouvements de personnels en 2022 :

- une équipe éducative qui a vu le départ de deux salariés en cours d'année, avec des périodes de latence importantes avant deux nouveaux recrutements : Une éducatrice jeunes enfants et une éducatrice spécialisée ayant de l'expérience dans le domaine des MNA.

Le deuxième semestre a débuté avec le départ de la directrice du PHAJ / SAJES, puis celui de la secrétaire en charge du secrétariat et de l'économat, ainsi que de la maîtresse de maison.

L'association a validé en septembre 2022 une direction par intérim jusqu'au 31/12/2022 par la direction du pôle protection de l'enfance secteur hébergement.

### 1.2 Analyse de la pratique

En octobre 2022, sous l'impulsion de la direction par intérim, l'équipe éducative et la maîtresse de maison ont débuté des temps d'analyse de la pratique mutualisés avec les deux autres associations gestionnaires des MNA sur le département de la Haute Saône (Hygiène sociale de Franche Comté et AFSAME). Depuis, d'autres échanges entre équipes gérant les MNA sur ces associations ont été mis en place : réunion des équipes de direction, repas et activités sportives entre résidents, mutualisations des transports via les ambassades et consulats, hébergements de dépannage pour des stages….

## 2 - Le public accueilli

C'est l'arrêté DSSP/2018 n° 337 du 27 juin 2018 qui porte l'autorisation de création d'une structure d'accueil et de prise en charge de mineurs non accompagnés.

Ce service possède un agrément pour accueillir 24 MNA (garçons ou filles) âgés de 16 à 18 ans, confiés à l'aide à l'enfance de Haute-Saône. Le prix de journée de cette prestation est fixé à 49,90 €. Le service est géré par l'AHSSEA, ses locaux sont situés 19 rue marcel Rozard à Frotey-lès-Vesoul.

Les 24 places sont réparties de la façon suivante :

- 5 places au sein d'un pavillon situé à proximité de l'enceinte du PHAJ (locaux administratifs). Ce lieu assure une proximité avec une présence d'un veilleur de nuit mutualisé avec le PHAJ. Ce pavillon est composé de 4 chambres individuelles à l'étage. Les espaces sont communs à tous (salle de bain, WC, salle TV et cuisine).
- 12 places en chambre individuelle au sein du PHAJ ou au relais 19 réparties dans les deux bâtiments. Chaque chambre est meublée et équipée de sanitaires. Les jeunes disposent de l'accès aux espaces communs et de la cuisine collective
- 7 places en appartements situés Boulevard des Alliés à Vesoul. Ces modes d'hébergement s'apparentent à de la colocation. Les jeunes en insertion sont prioritaires. En amont, leurs capacités d'autonomie sont également évaluées.
- Nous pouvons également être amenés à trouver des appartements avec un bail glissant pour des jeunes effectuant des apprentissages éloignés de Frotey-lès-Vesoul.

| Activité 2022 SAJES | Janv. | Fév. | Mars | Avril | Mai | Juin | Juillet | Août | Sept. | Oct. | Nov. | Déc. |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| **Activité** | | | | | | | | | | | | |
| Nombre de jeunes MNA | 18 | 18 | 18 | 16 | 19 | 16 | 16 | 16 | 21 | 20 | 23 | 23 |
| Taux d'occupation | 75% | 75% | 75% | 67% | 79% | 67% | 67% | 67% | 88% | 83% | 96% | 96% |
| Entrées | 1 | 2 | 1 | 0 | 2 | 0 | 0 | 0 | 5 | 0 | 3 | 0 |
| Sorties | 1 | 2 | 3 | 2 | 3 | 0 | 0 | 0 | 1 | 0 | 0 | 0 |
| Tranche d'âge 15-18 ans | 18 | 18 | 18 | 16 | 17 | 16 | 16 | 16 | 21 | 20 | 23 | 23 |
| Contrats jeunes Majeurs | 0 | 0 | 1 | 2 | 2 | 2 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 |

En 2022, après un début d'année à la baisse, constat partagé également avec le département de la Haute Saône, liée à une baisse significative des primo arrivants et de la fermeture des frontières, une évolution à la hausse est constatée depuis septembre 2022 qui nous fait arriver à un taux plein en janvier 2023

## 3 - L'insertion sociale et professionnelle

C'est dans un processus d'autonomie que notre service accompagne chaque jeune dans la construction de son projet professionnel.

Si la scolarisation représente une opportunité pour chacun, l'affectation dans un établissement dépend de chaque situation. En effet plusieurs facteurs sont pris en compte, notamment, les motivations personnelles et professionnelles de leur parcours scolaire au pays. En cas de non scolarisation antérieure, ils peuvent prétendre en fonction des places vacantes à une affectation en UPE2A (unité pédagogique pour les élèves allophones arrivants). Les places dans ces dispositifs sont de plus en plus rares.

Nous notons la montée en croissance de l'apprentissage qui est un très bon moyen pour l'acquisition de l'autonomie et également un atout central pour la régularisation de leur situation auprès de la préfecture. En effet, l'insertion professionnelle par l'apprentissage reste la meilleure solution pour l'octroi d'un titre de séjour. 70% en moyenne des jeunes ont le statut d'apprenti. Seulement 20% ont un statut scolaire dans l'attente de la signature d'un contrat d'apprentissage et 10% en moyenne sont en attente d'une orientation scolaire.

Le SAJES dispose d'un carnet d'adresses avec des employeurs potentiels dans différents domaines professionnels (restauration, travaux publics, bâtiment, boulangerie, vente, …). Nous proposons après la validation du projet professionnel du jeune, des immersions en entreprise par le biais de conventions de stage en fonction des réalités du marché de l'emploi.

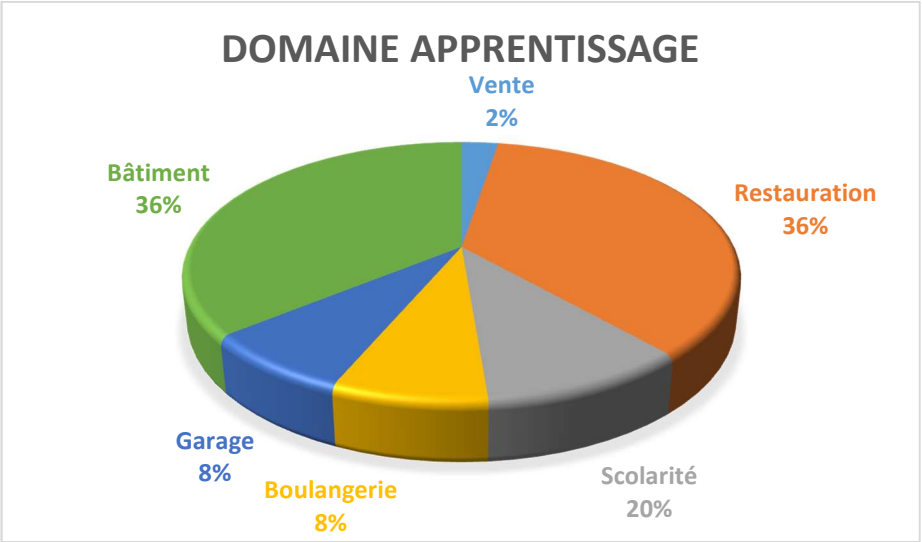


Le bâtiment et la restauration sont des secteurs privilégiés.

Le projet du jeune est construit au sein du service avec les travailleurs sociaux. Il s'inscrit dans le cadre global de sa prise en charge.

L'équipe éducative propose un travail axé sur cette construction professionnelle ou scolaire. Des entretiens individuels ou collectifs sont proposés dans le but de construire un projet cohérent et pertinent. Différents ateliers sont mis en place (conception de CV, lettre de motivation, acquisition des codes pour les éventuels entretiens et entretiens fictifs).

L'intégration dans un pays passe par de nombreuses étapes : comprendre et parler la langue, s'insérer professionnellement, régulariser sa situation personnelle et également acquérir une connaissance socioculturelle du pays d'accueil. Un regard bienveillant du travailleur social s'impose pour saisir les multiples réalités sociales et culturelles.

La majorité des jeunes accueillis se trouve dans la nécessité de trouver un certain équilibre entre leur culture d'origine et la culture de la société d'accueil.

L'arrivée en France est souvent source de pertes de repères. L'appartenance à une communauté est pour ces jeunes le seul moyen de se rappeler d'où ils viennent. Leur culture est une manière d'exprimer une identité, leur identité personnelle.

A ces ruptures s'ajoutent généralement des violences subies dans leurs pays respectifs ou lors du trajet migratoire.

Il convient alors d'utiliser tous les leviers nécessaires pour accompagner les MNA vers l'autonomie par le biais des différents axes : insertion professionnelle, accès aux soins, mobilité, vie quotidienne, apprentissage de la langue et des codes sociétaux, soutiens psychologiques ; Le service prend en compte les réalités sociales et culturelles pour proposer une réponse adaptée et individualisée.

## 4 – l'Accompagnement au quotidien

La gestion du quotidien est primordiale dans l'accompagnement des MNA.

Le SAJES a su mettre en place, au fil des années, des outils adaptés afin que les jeunes parviennent à acquérir l'autonomie suffisante dans la gestion de leur budget et de leur logement.

Les jeunes apprentis disposent de rémunération variant selon leur profil et leur profession

L'accompagnement éducatif est axé, entre-autres, sur l'apprentissage de cette gestion budgétaire, afin d'aider chacun à prendre conscience de ses besoins et de lui permettre de planifier et anticiper ses dépenses. Au regard de la difficulté qu'engendre la gestion budgétaire nous disposons d'outils permettant de travailler cette problématique.

Aujourd'hui nous disposons d'un partenariat avec la caisse d'épargne de Vesoul pour les ouvertures de comptes bancaires, de livret A. Chaque jeune détient une carte de retrait nominative.

Cet axe budgétaire constitue un élément clé dans sa préparation à l'autonomie.

La gestion du logement appartient aux jeunes en lien avec la maitresse de maison. L'équipe éducative veillera à ce que l'état des habitations soit soigné et entretenu. Un travail éducatif autour de l'hygiène et du partage des tâches est engagé dans ce sens.

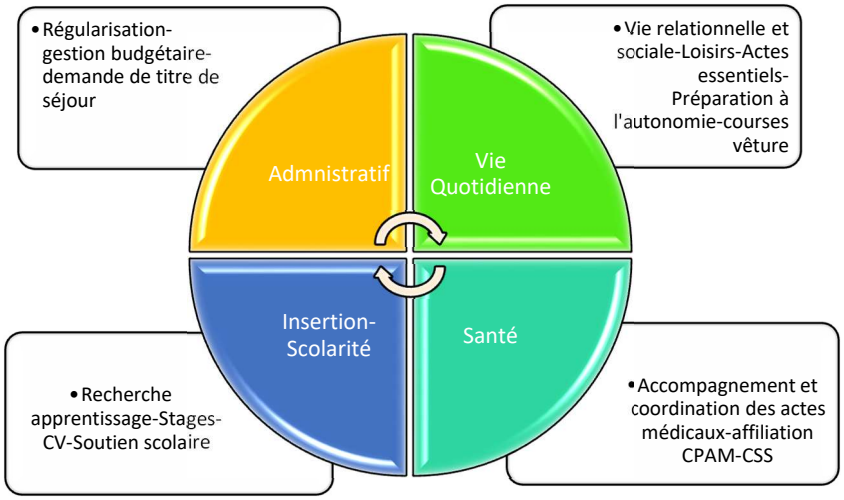


Le week-end est consacré au temps libre, chaque jeune organise son emploi du temps. Des activités peuvent être proposées par l'équipe éducative.

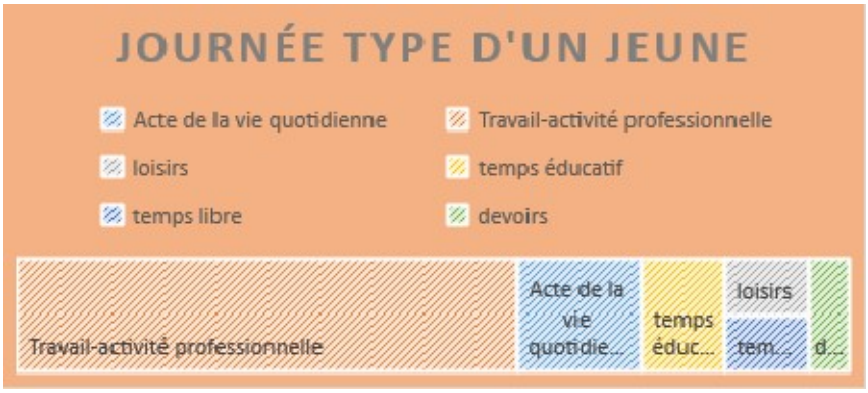


## 5 - la suite de parcours

La préparation à l'âge adulte implique la sortie du dispositif. C'est dans cet objectif que l'équipe du SAJES les accompagne.

Face aux spécificités et aux caractéristiques de ce public, l'enjeu réside dans l'insertion durable dans la société française.

La réactivité et l'anticipation sont des qualités essentielles pour permettre toute éviction du dispositif. Les professionnels du service possèdent un riche partenariat de propriétaires permettant de faire de cette étape complexe, une étape ordinaire.

Si le début de l'accompagnement commence par une rencontre, la fin de prise en charge doit être formalisée. Un livret de sortie réalisé par l'équipe du SAJES est remis au départ du jeune.

Cette période engage également un temps important d'accompagnement auprès des Ambassades et des consulats ainsi que des démarches Internet et administratives très importantes pour les Equipes Educatives.

### Perspectives 2023

Nos missions se sont multipliées face à la complexité et la diversité des nouveaux profils et les phénomènes internationaux nouveaux. **Depuis janvier 2023, le taux d'occupation est de 100%.**

2022 ne fait que confirmer que le profil des jeunes qui nous sont confiés évolue. Il ne convient plus ''simplement'' de travailler sur la problématique d'insertion socio professionnelle.

**Le suivi médical et/ou psychique tient une place de plus en plus importante dans l'accompagnement et retarde l'entrée des jeunes en apprentissage.**

Un public hétérogène en âge est à noter : des jeunes de 15 ans cohabitent avec des jeunes proches de la majorité. Pour ceux qui arrivent à 17 ans, la durée de la prise en charge est limitée et condense sur une courte période le processus d'insertion. Cette hétérogénéité demande beaucoup de plasticité à l'équipe en place.

Du fait du turn-over important des jeunes accueillis, l'équipe éducative doit sans cesse s'adapter et intégrer rapidement de nouveaux arrivants.

L'avenir du SAJES sera défini par l'association gestionnaire au travers du contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM) en partenariat avec le département de la Haute-Saône. A cet effet, le SAJES aura sa feuille de route pour les cinq prochaines années.

Dans cette perspective, en 2023, le rattachement du SAJES au pôle protection de l'enfance est confirmé : le secrétariat et la direction sont mutualisés avec ce même pôle. Une maîtresse de maison à 0.5 ETP a été embauchée en CDI.

Il faudra organiser nos actions en lien avec le CPOM :

- faire évoluer le projet de service en corrélation avec ce dernier et se détacher du fonctionnement dépendant du PHAJ
- repenser l'intervention éducative dans le cadre de l'accompagnement social
- créer des nouveaux modes d'intervention en lien avec les besoins actuels (travailler les problématiques médicales complexes, l'accompagnement éducatif au-delà de 18 ans par exemple)
- réorganiser le service avec le pôle protection de l'enfance secteur hébergement prioritairement
- mettre en place le dossier de l'usager informatisé
- améliorer l'habitat collectif, l'AHSSEA repensant des locaux complètement rénovés sur le site du centre éducatif de Frotey-lès-Vesoul
- solliciter des moyens supplémentaires en adéquation avec les besoins du service et avec l'augmentation de l'activité.

En 2023, le SAJES, en lien avec l'association gestionnaire et les professionnels qui composent le service, maintiendra sa trajectoire avec un regard résolument tourné vers l'avenir.